

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MAI 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Jean ESCOLA

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir supprimer de l'ordre du jour le concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au BSM.

Le conseil à l'unanimité approuve cette modification.

-1- Approbation de la modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une enquête publique, pour la modification du PLU n°3 s'est déroulée du 21 Décembre 2011 au 23 Janvier 2012 ; que dans ses conclusions le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable. Deux réserves ont été formulées qui concernent la réalisation d'un plan d'arpentage pour la mise en place de l'emplacement réservé n°9 et la conclusion d'un protocole d'acquisition amiable pour l'emplacement réservé n°7. La nature des réserves formulées ayant trait à la mise en œuvre future du document, il indique qu'il n'est dès lors ni opportun, ni juridiquement envisageable de procéder à leur lever en l'état actuel de la procédure.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme présentée.

-2- Modification des statuts SIVU du collège

Monsieur le Maire informe que le Comité Syndical du SIVU du Collège de Saint Nazaire a voté dans sa séance du 08 mars 2012 la modification de l'article 8 des statuts comme suit :

"Les dépenses afférentes à l'entretien du Gymnase (Salaire, Charges Sociales, Produits d'Entretien...) seront calculée au prorata du nombre de résidents adhérant aux associations qui utilisent le gymnase et au prorata du nombre des élèves de chaque Commune inscrit au collège.

La subvention de fonctionnement destinée à la réalisation de manifestations à caractère sportif, éducatif, culturel ou social ne relevant par de la responsabilité de l'établissement ou de la compétence du Conseil Général sera calculée au prorata du nombre d'élève par Commune.

Toutes les autres dépenses seront calculées au prorata du nombre d'habitants des Communes"

Le Conseil approuve la modification de l'article 8 des statuts du SIVU du Collège de Saint Nazaire à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit.

-3- Réalisation d'emprunts pour le financement des travaux de bâtiments

Monsieur le Maire présente au conseil la seule offre de prêt reçue de la part du Crédit Agricole suite à l'appel d'offre lancée pour financer les travaux d'aménagement de la mairie et les travaux d'accessibilité du château.

Le conseil approuve la réalisation auprès du Crédit Agricole des prêts aux conditions suivantes :

**Aménagement de la mairie : Prêt principal 145.000 € sur 15 ans à 4,81 %
Court terme TVA 50.000 € sur 2 ans à 2,85 %**

**Accessibilité château : Prêt principal 58.000 € sur 7 ans 3,71 %
Court terme TVA 12.000 € sur 2 ans à 2.85 %**

-4- Achat d'un tracteur d'occasion

Monsieur Jean-Claude PECH sort de la salle et ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le tracteur utilisé actuellement par les employés du service technique est vétuste. Il propose de le remplacer et d'en acquérir un nouveau. Il indique que M. Jean-Claude PECH met à la vente un tracteur de marque Massey Ferguson au prix de 14.500 € TTC.

Le conseil donne son accord pour l'achat du tracteur de marque Massey Ferguson au prix de 14.500 €, propriété de M Jean-Claude PECH.

-5- Création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de créer un poste d'attaché territorial pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services en lieu et place du poste de secrétaire de mairie qui sera ainsi supprimé.

Le conseil approuve la création d'un poste d'attaché territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et la suppression du poste de secrétaire de mairie permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La séance est levée à 19 h 30